

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N° 00004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) modificatif n° 1 du budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour l'exercice 2026

Le Conseil,

Vu les articles L et R 314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2023-2027 approuvé par le Conseil le 23 juin 2023 ;

Vu l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) relatif à l'ouverture des crédits de l'exercice 2026 adopté le 19 décembre 2025 ;

Vu l'annexe 1-bis présentant l'EPRD modificatif du SSIAD du CASVP ;

Vu le mémoire présenté par le Directeur Général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Délibère

Article 1 :

Le montant des crédits du compte de résultat prévisionnel pour 2026 est modifié comme suit :

	EPRD initial 2026	Décision Modificative 2026	EPRD modifié 2026
PRODUITS			
Groupe I - Produits de la tarification	9 858 811,59	73 127,01	9 931 938,60
Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation			
Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	0	19 315,96	19 315,96
TOTAL PRODUITS	9 858 811,59	92 442 ,97	9 951 254,56
CHARGES			
Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	367 902,92	200 000,00	567 902,92
Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	9 630 796,83	-423 632,11	9 207 165,72
Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	62 000,00	316 074,08	378 074,08
TOTAL CHARGES	10 060 699,75	92 442,97	10 153 142,72
RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)	- 201 888,16	0	- 201 888,16

Article 2 :

Le montant des crédits du tableau de financement prévisionnel (TFP) pour 2026 est modifié comme suit :

	EPRD initial 2026	Décision Modificative 2026	EPRD modifié 2026
RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement		152 055,92	152 055,92
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	428 670,00	0	428 670,00
Titre 2 - Augmentation des dettes financières			
Titre 3 - Autres ressources			
Prélèvement sur fonds de roulement	198 888,16	294 774,08	331 774,16
TOTAL RESSOURCES	627 558,16	446 830,00	912 500,00
EMPLOIS			
Insuffisance d'autofinancement	161 888,16		
Titre 1 - Remboursement des dettes financières			
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	465 670,00	446 830,00	912 500,00
Titre 3 - Autres emplois			
Apport au fonds de roulement			
TOTAL EMPLOIS	627 558,16	446 830,00	912 500,00

Article 3 :

Le montant des autorisations de programme de travaux et d'équipement au titre de 2026 est modifié comme suit :

Stock d'AP après EPRD initial 2026	Décision Modificative 2026	Stock d'AP après EPRD modifié 2026
2 858 200	0	2 858 200

Article 4 :

Le conseil d'administration autorise le versement de 427 570 € de subventions transférables d'investissement provenant du budget principal du CASVP au bénéfice du budget annexe 05 du SSIAD.

P/Le Président
 Du Conseil d'Administration

Fatoumata KONE